



Ponteilla-Nyls
Cultivons l'avenir

Ponteilla, le 22 juin 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016

* * *

Le vingt-deux juin deux mille seize à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PONTEILLA-NYLS régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rolland THUBERT, Maire.

Présents : MM. Rolland THUBERT, Denis JAUBERT, Daniel MONTSERRAT, Cécile GRACIA BOXEDE, Laura CAVANNA, Lise GOMEZ, Nicole LARA, Michèle DUPIN, Francis LLARC, Louis PUIG, Salvador BANULS, Marie-Claire RIZET, Georges ROTA, Claire BARROIS, Philippe BOFFY, Franck DADIES, Jérôme VICO.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Cyril BENALET à Daniel MONTSERRAT, Brigitte ESCACH SANCHEZ à Georges ROTA, Nicolas THUBERT à Rolland THUBERT, Jérôme JIMENEZ à Marie-Claire RIZET, Joël SOULATGE à Salvador BANULS.

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mme Joëlle DELCAMP

Après la constatation du quorum, Monsieur Denis JAUBERT a été nommé secrétaire de séance.

Il y a 9 dossiers à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre connaissance du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2016.

Il évoque les délibérations qui étaient à l'ordre du jour de la précédente séance.

Il précise que des personnes handicapés et invalides ont été reconnaissants de la mise en place de l'abattement spécial de 10% sur la taxe d'habitation. Il précise que dans le même sens, des subventions ont été demandées à la DDTM pour financer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Il précise que l'aire de jeux de l'école maternelle et le sol souple seront intégralement remplacés suite au protocole d'accord avec l'entreprise. Monsieur le Maire souhaite que les enseignants de l'école soient impliqués dans le choix des jeux.

Au sujet du projet urbain de la zone « Figuera – Font Dels Horts », Monsieur le Maire précise que le projet avance bien. Une rencontre avec le Président de la Communauté Urbaine et l'EPFL a permis d'avancer sur les problématiques pluviales sur tout le village avec les bassins versants. Le projet de déclaration d'utilité publique pour constituer les réserves foncières du projet sera présenté lors du prochain conseil municipal de septembre 2016.

M Francis LLARC précise que son nom ne prend pas de H.

Mme Michèle DUPIN reconnaît qu'il n'existe pas d'obligations légales de préciser le nombre de voix sur les votes des élus, l'association des maires donne seulement une recommandation.

Il est procédé au vote du Procès-verbal de la séance précédente.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1 – INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Vu les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations du conseil municipal attribuées au Maire par délibération du 13 mai 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des décisions prises par délégation en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions de renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur les ventes réalisées sur l'ensemble du territoire de Ponteilla-Nyls dans le courant du mois d'avril et juin 2016.

Il y a un bon mouvement sur les transactions immobilières : 4 ventes du lotissement Pontiliano, 1 vente du lotissement Mas Billerach et 11 ventes en zone déjà urbanisée.

Sur 33 parcelles du lotissement « Pontiliano », il n'en reste plus que 12 de disponibles à la vente sans qu'aucune publicité particulière n'ait été faite. Cela traduit une attractivité forte de la commune.

N°34/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sise Rue des Moineaux,

N°35/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente de deux parcelles sises lieu-dit El Puget lotissement Le parc Pontiliano,

N°36/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sise lieu-dit El Puget lotissement Le parc Pontiliano,

N°37/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sise lieu-dit El Puget lotissement Le parc Pontiliano,

N°38/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sise lieu-dit El Puget lotissement Le parc Pontiliano,

N°39/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 11, Rue du Roussillon,

N°40/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 2, Avenue des Palmiers,

N°41/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sise 9, Impasse des Genêts lotissement Mas Billerach,

N°42/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 1, Rue d'Andorre,

N°43/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 2, Rue de l'Eglise,

N°44/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 19, Rue Beau Soleil,

N°45/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 12, Rue du Petit Parc,

N°46/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis Avenue de Bages,

N°47/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 4, Avenue des Palmiers,

N°48/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 17, Rue des Œillets,

N°49/2016 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 6, Impasse des Oliviers lotissement Els Tres Vents,

Le Conseil municipal prend acte des décisions susvisées.

2 – MISE EN CONFORMITE DE L'ESPACE SIMONE ALI – EXTENSION ET CREATION DE LOCAUX TECHNIQUES - APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC

Lors de la précédente séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire informait l'assemblée de l'état imminent de fermeture administrative de l'espace SIMONE ALI et que des demandes de subventions pour sa mise aux normes ont été faites. Monsieur le Maire rappelle que depuis son ouverture, le bâtiment n'est pas conforme à l'accueil du public, en terme de sérénité et qu'il est encore classé comme hangar agricole.

Les travaux consistent à mettre aux normes de sécurité cet établissement qui reçoit du public.

La population a été informée de cette situation par le biais du dernier bulletin municipal.

Le montant des travaux à financer s'élève à 328 560 € Hors Taxe.

Le dossier de subvention a été particulièrement bien argumenté et Monsieur le Maire s'est battu auprès des services de l'Etat, pour obtenir un financement à hauteur de 50% (164 280 €) par le biais du fonds de soutien à l'investissement public local. Monsieur le Maire précise que le dossier de travaux est particulièrement crédible en matière d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire souligne également son implication pour obtenir des subventions auprès du Conseil départemental et de la Région Languedoc-Roussillon.

La réalisation de ces travaux, dans les meilleurs délais, est impérative, si la commune veut maintenir ouvert au public cet espace essentiel à la vie de la commune.

Un document synthétique sous forme de plan est fourni aux conseillers municipaux pour connaître les détails du projet de rénovation envisagé.

Monsieur PUIG Louis estime qu'il ne convient pas de faire des sanitaires. Il demande une réunion de travail particulière pour ce projet. Au nom de l'équipe d'opposition, il demande la non suppression des foudres.

Monsieur Salvador BANULS et Monsieur le Directeur Général des Services rappellent qu'il s'agit d'un lieu qui reçoit du public et qu'en terme de responsabilité, la réflexion de supprimer ou pas les foudres et d'installer des sanitaires doit être faite en accord avec les exigences des normes en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour désigner l'architecte qui travaillera sur le projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

- Approuve le projet de rénovation de *l'espace Simone Ali*,
- Autorise et délègue à Monsieur le Maire le lancement des marchés nécessaires à la désignation du maître d'œuvre et des entreprises qui réaliseront les travaux,
- Précise que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

3 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une vigilance particulière est accordée à la transparence dans la gestion des deniers publics de la commune.

Il propose donc de mettre à jour le budget communal suite à la notification de recettes supplémentaires et l'engagement des travaux d'investissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis JAUBERT, Adjoint délégué aux finances, qui présente la décision modificative ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Article	Libellé	Montant
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 4 000 €
	Chapitre 013	+ 4 000 €
7411	Dotation Forfaitaire	- 18 104 €
74121	Dotation de Solidarité Rurale	+ 23 084 €
74127	Fonds National de Péréquation	+ 16 828 €
	Chapitre 74	+ 21 808 €
7788	Produits exceptionnels divers (protocole Gaudi)	+ 13 047 €
	Chapitre 77	+ 13 047 €
	TOTAL	+ 38 855 €

DEPENSES

Article	Libellé	Montant
023	Virement en section d'investissement	+ 38 855 €
	Chapitre 023	+ 38 855 €
	TOTAL	+ 38 855 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Art.		Libellé	Montant
2041511	Grp attach - Bien mob	<i>Avenue de Perpignan</i>	- 100 000€
		Chapitre 20	
2315	Travaux de rénovation de l'espace Ali		+ 400 000 €
	Aires de jeux, trvx parvis de l'église et remparts		+ 156 135 €
		Chapitre 23	+ 556 135 €
		TOTAL	+ 456 135 €

RECETTES

Article	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 38 855 €
	Chapitre 021	+ 38 855 €
1321	Etat et établissements nationaux – Espace Ali	+ 164 280 €
	Réserve parlementaire – parvis de l'église et remparts	+ 3 000 €
	Chapitre 13	+ 167 280 €
1641	Emprunt	+ 250 000 €
	Chapitre 16	+ 250 000 €
	TOTAL	+ 456 135 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative n°1 au budget primitif 2016 de la commune, tel que présentée.

4 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au vote des subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent pas participer aux délibérations.

Au moment des votes de la subvention du Foyer Rural de Ponteilla, Monsieur le Maire demande à Monsieur Franck DADIES, Président et Monsieur Salvador BANULS, Vice-Président de sortir de l'assemblée. Monsieur Denis JAUBERT, Trésorier des Aînés Ruraux et Monsieur Salvador BANULS, Président du Bowling Club de Ponteilla, se retirent lors du vote de la subvention de l'association au sein de laquelle ils occupent leur fonction.

Cette année il est proposé de voter 20 100 € de subventions (19 650 € de subventions classiques et 450 € de subventions exceptionnelles). Pour information, en 2015, la commune avait versé 19 550 € de subventions.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claire RIZET et Monsieur Daniel MONTSERRAT pour présenter les montants sollicités par les associations et les montants proposés au vote :

ETAT DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2016

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS DEMANDEES 2016	SUBVENTIONS VOTES 2016
A TOUS CHŒUR	500,00	350,00
ACCA PONTEILLA	400,00	400,00
ASSOCIATION ACPG CATM PO	350,00	200,00
CALINOUNOU	200,00	200,00
GENERATION MOUVEMENT DES AINES RURAUX	300,00	300,00
FOYER RURAL PONTEILLA NYLS	5400,00	5 000,00
NYLS HISTOIRE PATRIMOINE	300,00	250,00
OBJECTIF IMAGE PONTEILLA NYLS	350,00	250 100,00 excep
PONTEILLA YOGA	200,00	200,00
RECRE ACTION	400,00	250,00

UNRPA PONTEILLA NYLS	300,00	300,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS CANTERRANE	800,00	500,00
BOULING CLUB PONTEILLANAIS	1000,00	800,00
COMITE DES FETES NYLS	1750,00	1 750,00
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00	250,00
JAMBALAYA COUNTRY CLUB	500,00	400,00
PHOENIX DOJANG (Tae Kwon Do)	600,00	400,00
PONTEILLA-NYLS FOOTBALL CLUB	1500,00	1 300,00
PRO VIE DANSE	400,00	300,00
RCP	4500,00	4 000,00
ROSSELLO STREET BAND	800,00	300,00 150,00
RUGBY CLUB DE L'ASPRES	2000,00	1 300,00 200 excep
SDC RYTHMIQUE	500,00	350,00
ASDAMA (PRINTEMPS DE L'ASPRES)	350,00	300

Mme Michèle DUPIN demande des précisions sur le montant de subvention versé à l'association Calinouou.

Mme Cécile-GRACIA BOXEDE précise que le montant de la subvention est fixé par rapport au budget de l'année précédente et que l'association présente un intérêt communal dans le sens où, en l'absence de crèche communale, elle améliore la vie des familles qui ont de jeunes enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,
 - approuve le vote des subventions aux associations 2016 selon les modalités et les montants susvisés.
 - dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

5 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX 2016

Monsieur le Maire donne la parole au Directeur Général des Services et à Cécile GRACIA BOXEDE pour présenter la modification du tableau des effectifs communaux.

Il convient de prendre en compte l'évolution de carrière des agents dans le tableau des effectifs des emplois communaux et la modification du temps de travail effectif de l'agent responsable des services périscolaires de la commune.

Il précise qu'une fiche de poste a été établie concernant le poste de la responsable des services périscolaires de la commune permettant de structurer les exigences de ses missions.

En conséquence, il est proposé de :

CRÉER		
Adjoint Tech.1ère classe TC	4	BASTIT - NAVARRA - TORRENT - A.VILLELONGUE
Adjoint Tech.1ère classe 24/35ème	1	E. RUIZ
Adjoint Tech. 1ère classe 15/35ème	1	R.VILLELONGUE
Adjoint Tech. Principal 2ème classe	1	A.MESTRE
Adjoint Tech. Princ. 2ème classe 28,5/35ème	1	N.CUTZACH
Brigadier Chef Principal TC	1	J.AVON

SUPPRIMER		
Adjoint Tech.2ème classe TC	5	GUIRADO -BASTIT - NAVARRA - TORRENT - A.VILLELONGUE
Adjoint Tech.2ème classe 24/35ème	1	E.RUIZ
Adjoint Tech.2ème classe 15/35ème	1	R.VILLELONGUE
Adjoint Tech. 1ère classe 28,5/35ème	1	N.CUTZACH
Brigadier	1	J.AVON
ATSEM Princ. 2ème classe TC	1	J.AUBRESPY

MODIFIER		
Adjoint Animation 2e classe 35/35e	1	C. BONNERY

Le tableau des effectifs ainsi modifié de la commune se présente comme suit :

FILIERE	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	NOM
Administrative			
D. G. S.	1	0	
Attaché Principal	1	1	N.PUNTUNET
Attaché	1	0	
Rédacteur	1	1	D.PECH
Adjoint Pal 1ère classe	1	1	J.VIDAL
Adjoint administratif 2ème classe 35/35ème	3	3	C.HUET - V.MANENT - I.EMILI
Technique			
Agent de Maîtrise	3	3	J-M.NAVARRO - A.CHAMPARNAUD - C.ROGER
Adjoint technique Pal 2ème classe	2	2	E.SEGUI - A.MESTRE
Adjoint tech. Pal 2ème classe 28,5/35ème	1	1	N.CUTZACH
Adjoint technique 1ère classe TC	5	5	R.BASTIT - I.GUIRADO - B.NAVARRA - T.TORRENT - A.VILLELONGUE -
Adjoint technique 1ère classe 24/35ème	1	1	E.RUIZ -
Adjoint technique 1ère classe 15/35ème	1	1	R.VILLELONGUE
Adjoint technique 2ème classe TC	2	2	J-L.MONTES - I.TEDESCHI
Adjoint technique 2ème classe 15/35ème	1	1	C.GENE
Adjoint technique 2ème classe 17,5/35ème	1	1	O.SERRANO -
Adjoint technique 2ème classe 31/35ème	1	1	F. CAYUELA
Sanitaire et sociale			
ATSEM princ. 2ème classe TC	1	1	S.TAILLADE
ATSEM princ. 2ème classe 25,50/35	1	1	M-C.LUDE
ATSEM de 1ère classe 28/35ème	1	1	C.CUTZACH
Animation			
Adjoint d' Animation de 2ème classe 35/35ème	1	1	C.BONNERY
Police municipale			
Brigadier-Chef Principal	1	1	J.AVON -
Personnel non titulaire			
CONTRACTUELS	15	12	
C. D. D. TC	1	0	
C. D. D. TNC	13	11	C.BRANCO - C.DEBUS - A.ERRE - C.LAROCHE - H.ROSSINI - M.SALA - A.SAGELOLY - L.TADIN - K.TRIDON - J.COPPIN - N.VIALES
Contrat Aidé	1	1	S.ESPINOSA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tableau des effectifs des employés communaux tel que susvisé.

6 – MODIFICATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE : REFORME PUBLIQUE SCOLAIRE

Monsieur le Maire a engagé, avec Cécile GRACIA BOXEDE, un travail de concertation avec les directeurs des écoles élémentaire et maternelle pour améliorer la qualité du rythme scolaire et des temps d'activités périscolaires.

Depuis deux ans, la réforme scolaire s'améliore avec un plan de formation des agents qui se renforce et un climat de travail qui valorise les initiatives et qui permet la mise en place d'un projet de qualité pour les enfants.

Le bilan du partenariat avec la Communauté de Communes des ASPRES est positif et a permis l'accompagnement et la structuration d'un service périscolaire professionnalisé.

A la demande de l'Inspection d'Académie, plusieurs réunions avec les directeurs d'écoles ont permis d'aboutir à la nécessité de modifier le projet éducatif de territoire qui avait été adopté en Conseil municipal en juillet 2014.

La municipalité a donc abouti à un accord avec les directeurs d'écoles concernant l'organisation des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée scolaire selon les modalités ci-dessous.

- **Ecole Elémentaire de l'Oncle Jules :**

- ✓ Horaires scolaires :
8h30-12h00 et 14h-15h45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
9h00-12h00 (mercredi)
- ✓ NAP : Lundi et Jeudi de 15h45 à 17h15

- **Ecole Maternelle « Antoni Gaudi » :**

- ✓ Horaires scolaires :
8h45-12h00 et 13h45-15h45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
9h00-12h00 (mercredi)
- ✓ NAP : Mardi et Vendredi de 15h45 à 17h15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'organisation du rythme scolaire du projet éducatif de territoire de la réforme publique scolaire telle que susvisée.

7 – INDEMNITE VERSEE AUX INTERVENANTS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place des temps d'activités périscolaires, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécile-Gracia BOXEDE qui informe l'assemblée qu'il convient de modifier les modalités de rémunération des intervenants embauchés directement par la commune.

Elle rappelle que le Projet Educatif de Territoire relatif à cette réforme scolaire a été approuvé à l'unanimité par délibération du 21 juillet 2014 et qu'il est modifié aujourd'hui pour fixer une nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Elle propose que le montant de l'indemnité pour chaque intervenant chargé d'une activité périscolaire soit passé de 15.00 € net par vacation congés inclus à 24.00 € net par vacations congés inclus. Cette nouvelle rémunération comprend une heure et demie d'atelier ainsi que les temps de préparation et de réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce sur les conditions de modification de la rémunération des intervenants qui effectuent les Temps d'Activités Périscolaires.

Mme Michèle DUPIN estime que le nouveau tarif reste élevé eu égard le travail demandé aux agents. Elle estime néanmoins que la direction de la commission scolaire avec Mme Cécile GRACIA-BOXEDE est constructive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE :

- **DE FIXER** l'indemnité versée aux intervenants chargés du Temps d'Activités Périscolaires à 24.00 € net par vacation congés inclus (1h30 d'activités, temps de préparation et de réunions incluses).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires à cet effet.

8- TARIFICATION DE LA REGIE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE GARDERIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une nouvelle proposition de tarification de l'accueil périscolaire de garderie afin d'améliorer la qualité de l'encadrement et faciliter la vie des familles en terme de paiement.

Il précise qu'un dossier unique d'inscription a été mis en place et qu'il souhaite développer le paiement direct par internet.

Il donne la parole à Mme Cécile GRACIA-BOXEDE pour présenter les nouvelles modalités tarifaires à compter de la rentrée 2016/2017.

Mme Cécile-Gracia BOXEDE propose d'appliquer les nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire de garderie suivant :

- Par trimestre :
 - 15 € - le matin à partir de 7h30
 - 15 € - 15h45 / 17h15
 - 15 € - le soir à partir de 17h15
 - 30 € - les trois créneaux horaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les tarifs de la régie de l'accueil périscolaire de garderie tel que susvisée.

9- APPROBATION DES REGLEMENTS DE LA GARDERIE MUNICIPALE, DE LA CANTINE MUNICIPALE, DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécile GRACIA-BOXEDE qui présente à l'assemblée les trois règlements intérieurs de la GARDERIE MUNICIPALE, de la CANTINE MUNICIPALE et des TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES.

Elle précise aux élus que le document intégral des règlements concernés est consultable dans le dossier qui leur est fourni.

Elle précise à l'assemblée que la discipline sera renforcée notamment à la cantine municipale de l'école primaire suite à des incidents qui ont eu lieu en fin d'année scolaire.

Monsieur le Maire remercie publiquement Mme Cécile GRACIA-BOXEDE pour son excellent travail d'adjointe au maire aux affaires scolaires qu'elle accomplit dans des circonstances difficiles de réforme et de modernisation du service public.

Mme Cécile GRACIA-BOXEDE remercie M le Maire pour son encouragement à poursuivre avec cœur et détermination son action pour la jeunesse de Ponteilla-Nyls.

Après avoir pris connaissance du contenu des règlements, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les règlements susvisés.

10 – JURES D'ASSISES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la loi du 28 juillet 1978, il convient de procéder au traditionnel vote des jurys d'assises.

Il donne la parole au Directeur Général des Services qui procède au tirage au sort sur les listes électorales selon les modalités fixées ci-après.

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

NOM – PRENOM	N° INSCRIPTION	PROFESSION	DOMICILE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
CANDEL Frédéric	B01 LG N° 329	MONITEUR EDUCATEUR	8 rue des pervenches à 66300 PONTEILLA	01/08/1968 à MONTPELLIER (34)
WARAUX Marie-Claude	B01 LG N° 1908		31 rue Adrien Oms à 66300 PONTEILLA	23/09/1943 à PIOLENC (84)
HIRTH Karen	B01 LG N° 2243	PRPF DES ECOLES	9 rue des Macabeus à 66300 PONTEILLA	09/01/1981 à RIS- ORANGIS (91)

AUTHIER CUBRY David	B01 LG N° 77	MACON	8 rue des Mourvèdres à 66300 PONTEILLA	22/12/1987 à PERPIGNAN (66)
BASTIT Raymond	B01 LG N°137	FONCTIONNAIRE TERRITORIAL	17 rue Ferdinand Pouquet à 66680 CANOHES	07/04/1983 à PERPIGNAN (66)
ARMENGOL ép. GARCIA Valérie	B01 LG N°63	AIDE A DOMICILE	9 rue de Roubau à 66300 PONTEILLA	28/08/1967 à PERPIGNAN (66)

Le conseil municipal prend acte des noms tirés au sort.

10 – CHARTE DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CABANISATION

Monsieur le Maire donne la parole au Directeur Général des Services et à Monsieur Daniel MONTSERRAT qui présentent la Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la lutte contre la cabanisation.

Le conseil municipal prend acte et participe à l'application de cette Charte sur l'ensemble du territoire communal.

11 – AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'association « Génération Mouvement Aînés Ruraux de Ponteilla-Nyls » de baptiser du nom de « Salle Isidore Rovira » le siège de l'association situé à l'ancienne Mairie.

Considérant le rôle déterminant dans la vie de la commune en qualité d'adjoint au maire de M. Isidore Rovira et surtout de président du club des aînés ruraux de Ponteilla-Nyls, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner l'accord pour cette dénomination. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- Recensement de la population en janvier 2017
- Intervention auprès de la communauté urbaine pour une mise au point de la politique de transport en terme d'horaires de bus (consultation de la population prochainement...)
- Inauguration de la « passajade de l'Oncle Jules » à l'école primaire de la commune
- Point sur les dates des animations de l'été.

La séance est levée à 20h30.